

FEUILLE D'INFORMATION

La Solidarité Olympique

10 octobre 2021

L'historique

L'idée d'une aide de la part du Comité International Olympique (CIO) dans le but de soutenir un certain nombre de Comités Nationaux Olympiques (CNO), à la suite de l'indépendance de leur pays, vit le jour au début des années soixante. Un Comité d'Aide Internationale Olympique (CAIO) fut créé en 1962, qui s'est transformé en 1968 en commission du CIO du même nom. En fusionnant en 1971 avec un organe similaire, créé par l'Assemblée générale permanente des Comités Nationaux Olympiques (l'ancêtre de l'Association des Comités Nationaux Olympiques - ACNO), cette commission devint la Solidarité Olympique.

En 1981, sur décision du président du CIO d'alors, Juan Antonio Samaranch, puis du président de l'ACNO et membre du CIO, Mario Vázquez Raña, la commission de la Solidarité Olympique prit sa forme définitive avec pour mission de satisfaire les intérêts et les besoins des CNO. En 2001, le président du CIO, Jacques Rogge, décida de renforcer le travail de la commission de la Solidarité Olympique et de créer les programmes continentaux afin de répondre aux besoins, priorités et intérêts des CNO et aux spécificités de leur continent. À cette fin, il restructura la commission puis nomma Mario Vázquez Raña comme président.

La commission est composée de membres individuels désignés par le président du CIO. Le Dr. Robin E. Mitchell, membre du CIO, est le président de la commission de la Solidarité Olympique.

La mission

La Solidarité Olympique a pour mission de prêter assistance aux CNO dans le cadre des programmes de développement destinés aux athlètes, particulièrement à ceux qui en ont le plus grand

besoin, afin que les CNO puissent remplir leurs responsabilités envers le Mouvement olympique tout en se conformant à la stratégie du CIO.

Cette aide prend la forme de programmes élaborés en commun par le CIO et les CNO avec l'assistance technique des Fédérations Internationales de sport (FI), si nécessaire. La Solidarité Olympique gère la part des droits de diffusion des Jeux Olympiques destinée aux CNO. Elle redistribue ces fonds à travers les programmes proposés aux CNO reconnus par le CIO.

La mission de la Solidarité Olympique est inscrite dans la Règle 5 (et son texte d'application) de la [Charte olympique](#).

Le financement

Pour son fonctionnement et la réalisation des activités de chacun des programmes proposés, l'unique source de financement de la Solidarité Olympique provient de la quote-part des droits de diffusion pour les Jeux Olympiques destinée aux CNO. La commission de la Solidarité Olympique est chargée de définir les orientations et de diriger les activités de la Solidarité Olympique, entre autres l'approbation des programmes et des budgets qui s'y rapportent, établis sur la base de plans quadriennaux, ainsi que de contrôler les activités développées. Le budget de développement et d'assistance approuvé par la commission de la Solidarité Olympique pour la période 2021-2024 s'élève à USD 590 000 000, soit une augmentation globale de 16 % par rapport au budget quadriennal précédent.

Les répercussions de la Covid-19 sur les activités de la Solidarité Olympique

Suite au report des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 en 2021 dû à la pandémie COVID-19 la Solidarité Olympique a mis en place rapidement des mesures



exceptionnelles afin de soutenir les CNO et leurs athlètes face à cette situation unique.

- Le programme de bourses olympiques pour athlètes « Tokyo 2020 » a été immédiatement prolongé pour une année supplémentaire. Afin de couvrir cette période de septembre 2020 à août 2021, un budget additionnel total de 15 000 000 USD a été alloué.
- Une enveloppe budgétaire supplémentaire de 10 300 000 USD a été ajoutée au budget de 46 700 000 USD alloué sur le programme des Subsidés du CIO pour la participation des CNO aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

D'autre part, des fonds reçus de la Solidarité Olympique, l'ACNO a mis à disposition des associations continentales un budget de 11 650 000 USD, destiné aux CNO pour leur permettre de continuer une préparation optimale de leurs athlètes ainsi que pour les aider à la crise générale due à la COVID-19.

Les programmes 2021-2024

La Solidarité Olympique propose aux CNO un service conseil efficace et l'accès à une assistance financière, technique et administrative grâce aux :

- I. Programmes mondiaux, qui couvrent et renforcent tous les domaines du développement du sport ;
- II. Programmes continentaux, qui permettent de répondre en partie aux particularités de chaque continent ;
- III. Subsidés du CIO pour la participation des CNO aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse, qui les aident à participer à ces Jeux et leur permettent de bénéficier d'une assistance financière.

I. Les programmes mondiaux 2021-2024

Les programmes mondiaux sont divisés en trois domaines de développement et cinq groupes de programmes :

1. Athlètes et développement du sport ;
2. Valeurs ;
3. Développement des capacités et administration.

1. Athlètes et développement du sport

Ce domaine regroupe les 13 programmes d'aide aux athlètes à différents niveaux de développement, à leur entourage et aux structures destinées à les soutenir. Une mise en œuvre réussie de ces programmes

devrait contribuer à l'amélioration de l'universalité des Jeux olympiques et au développement du sport dans le monde.

Universalité des Jeux Olympiques

1.1 Bourses Olympiques pour athlètes « Tokyo 2020 »

Ce programme permet d'apporter une aide considérable aux athlètes d'élite de niveau international désignés par leurs CNO respectifs pour se préparer et tenter de se qualifier pour les Jeux de la XXXII^e Olympiade à Tokyo en 2020. Il est destiné en priorité aux athlètes et CNO dont les moyens financiers sont limités. Ce programme, accessible à tous les CNO, a été lancé en septembre 2017 et prendra fin en juillet 2021 (un an plus tard que prévu, dû au report des Jeux Olympiques de Tokyo 2020).

1.2 Bourses Olympiques pour athlètes « Beijing 2022 »

Ce programme a pour but d'offrir aux CNO la possibilité d'aider leurs athlètes à se préparer et tenter de se qualifier pour les Jeux Olympiques d'hiver à Beijing en 2022. Son principal objectif est d'améliorer la compétitivité des Jeux Olympiques d'hiver et non d'étendre artificiellement leur universalité. Ce programme est donc uniquement proposé aux CNO qui ont participé aux Jeux Olympiques d'hiver à PyeongChang et qui possèdent une solide tradition en matière de sports d'hiver. Ce programme est opérationnel du 1^{er} novembre 2019 au 28 février 2022.

1.3 Bourses Olympiques pour athlètes « Paris 2024 »

L'objectif est d'aider les athlètes d'élite sélectionnés et proposés par leurs CNO dans leur préparation et leur qualification pour les Jeux de la XXXIII^e Olympiade, Paris 2024, avec un accent particulier sur les athlètes et les CNO ayant les plus grands besoins. Le programme est opérationnel du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2024 (date de début en 2022 due à l'extension des bourses Tokyo).



1.4 Bourses Olympiques pour athlètes « Milano Cortina 2026 »

Le programme de bourses Milano Cortina 2026 est conçu pour améliorer la compétitivité des Jeux Olympiques d'hiver plutôt que pour élargir artificiellement l'universalité de ces Jeux. Le programme est opérationnel du 1er novembre 2023 au 28 février 2026.

Quelques chiffres des précédents programmes de bourses :

Tokyo 2020 :

- **1 836** bourses olympiques allouées à 186 CNO ;
- **827** boursiers olympiques (470 hommes et 357 femmes) de 178 CNO ont participé aux Jeux dans 26 sports ;
- **56** bourses supplémentaires ont été accordées à des athlètes réfugiés ; 29 d'entre-eux (19 hommes et 10 femmes), venant de 13 CNO hôtes, ont concouru dans 12 sports dans l'équipe olympique des réfugiés du CIO ;
- **113** médailles (30 or, 36 argent, 47 bronze) et 185 diplômes remportés par les boursiers olympiques.

PyeongChang 2018 :

- **435** athlètes (291 hommes et 144 femmes) ont bénéficié d'une bourse olympique individuelle ;
- Parmi eux, **268** boursiers (182 hommes et 86 femmes) se sont qualifiés pour les Jeux ;
- Ils ont concouru dans 5 sports et ont gagné **13** médailles ;
- **14** subventions à la carte ont été allouées ;
- **89** CNO ont bénéficié de ce programme.

1.5 Subvention pour les sports d'équipes

Ce programme offre à une équipe nationale par CNO le soutien nécessaire à sa préparation et sa participation à des compétitions de niveau régional, continental ou mondial, avec pour objectif une qualification pour les Jeux Olympiques. Chaque CNO peut faire une demande de subvention pour une équipe dans un sport d'été et pour une autre dans un sport d'hiver tout en donnant la priorité aux compétitions qu'ils estiment les plus importantes.

Entourage

1.6 Stages techniques pour entraîneurs

Ce programme offre des opportunités de formation de courte durée et de différents niveaux aux entraîneurs actifs et officiellement reconnus par leur fédération nationale (FN) et travaillant dans leur propre pays.

1.7 Bourses olympiques pour entraîneurs

Les bourses permettent aux entraîneurs officiellement reconnus par leur FN et actifs dans leur pays de bénéficier d'une formation supérieure et d'acquérir des connaissances qu'ils seront ensuite responsables de mettre au service de leur structure sportive nationale.

1.8 Transition de carrière des athlètes

Ce programme aide les CNO à soutenir leurs athlètes à diverses étapes de leur carrière grâce à des mesures de soutien et à une assistance financière afin de leur permettre de réussir leur reconversion professionnelle.

1.9 Subvention pour les activités des commissions des athlètes des CNO

Ces subventions aident les athlètes à contribuer au développement d'un réseau mondial de représentation d'athlètes au niveau national, ceci en renforçant le soutien financier direct aux activités de la commission des athlètes des CNO.

Développement du sport

1.10 Développement du système sportif national

L'objectif est de permettre aux CNO de développer et de renforcer leurs structures basiques d'entraînement et leurs systèmes sportifs, ceci en mettant en place un plan d'action à moyen ou long terme au bénéfice d'un ou plusieurs sports au programme olympique.



1.11 Subvention pour athlètes de niveau continental

Ces subventions offrent une aide financière et technique aux CNO pour la préparation de leurs athlètes aux compétitions internationales et aux Jeux multisports.

1.12 Développement des jeunes athlètes

Ce programme offre une assistance aux CNO pour identifier et entraîner leurs jeunes athlètes pour les compétitions juniors ainsi que pour aider les athlètes à participer à des épreuves de qualification en vue de leur sélection pour participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été et d'hiver.

1.13 Soutien aux athlètes réfugiés

L'objectif de ce programme est de proposer aux CNO d'identifier et de soutenir un nombre limité d'athlètes réfugiés vivant dans leur pays afin de préparer et participer à des compétitions internationales.

2. Valeurs

Valeurs olympiques

Le programme des valeurs olympiques vise à fournir le soutien nécessaire aux CNO pour donner vie aux principes fondamentaux de l'Olympisme, et ainsi remplir leur rôle décrit dans la Charte olympique. Cela implique de promouvoir le sport pour tous et les principes fondamentaux de l'Olympisme dans le domaine du sport et de l'éducation, d'assurer des conditions de pratique sportive équitables sans discrimination d'aucune sorte, et de soutenir la santé et l'intégrité des athlètes. Le programme est structuré autour de deux domaines de résultats principaux :

- Le changement au niveau des organisations ;
- Le changement au niveau communautaire.

3. Développement des capacités et administration

Ces six programmes fournissent aux CNO les informations et les capacités nécessaires pour assurer le soutien de leurs athlètes, la promotion des principes fondamentaux de l'Olympisme et le respect de la bonne gouvernance.

Gestion des CNO et partage de connaissances

3.1 Développement de l'administration des CNO

Ce programme aide les CNO à développer et maintenir des structures administratives solides et efficaces dans le but d'apporter le soutien nécessaire à leurs athlètes et à leurs membres. La subvention administrative permet aux CNO de faire fonctionner leurs organisations grâce à une contribution permettant de couvrir leurs frais de fonctionnement. Les initiatives en gestion donnent la possibilité aux CNO de renforcer leurs structures de gestion (et remédier à leurs points faibles) en bénéficiant d'une contribution pour des projets visant à améliorer leur gestion.

3.2 Cours nationaux pour dirigeants sportifs

Le but est de développer les compétences des CNO et des organisations qui leur sont affiliées en donnant la possibilité aux CNO d'organiser des formations en gestion sous la forme de cours d'administration sportive et de cours avancés en management du sport par le biais de matériel de formation fourni par la Solidarité Olympique, d'un cadre pour l'enseignement des cours et de directeurs de cours formés.

3.3 Formation internationale en management du sport

Ce programme permet de développer les compétences des CNO et des organisations qui leur sont affiliées en proposant l'accès à une formation supérieure en gestion du sport reconnue sur le plan international au travers du [MEMOS](#) (master exécutif en management des organisations sportives).

3.4 Échanges entre CNO

L'objectif de ce programme est de développer les compétences des CNO et des organisations qui leur sont affiliées en encourageant et en facilitant l'échange de connaissances et d'expériences entre les CNO.



3.5 Forums pour les CNO et leurs athlètes

Ce programme permet de promouvoir des concepts et de fournir de l'information stratégique et ciblée ainsi que des idées aux CNO et à leurs athlètes.

3.6 Projets spéciaux

Ce fond permet de répondre aux besoins spéciaux des CNO résultant de circonstances extraordinaires ou imprévues. Il peut également être utilisé pour gérer des situations et/ou projets normaux soumis par les CNO et sortant du cadre des programmes généraux de la Solidarité Olympique.

II. Les programmes continentaux

Les programmes continentaux offrent aux CNO l'accès à une assistance technique, financière et administrative qui répond à leurs besoins spécifiques et à leurs priorités, par continent.

Les fonds doivent être alloués en priorité aux CNO pour le développement de leur propre programme d'activités nationales. Les CNO peuvent ainsi améliorer leur efficacité opérationnelle en choisissant des activités qui tiennent compte du contexte local actuel et de la réalité du terrain. Les programmes standards pour chaque association continentale doivent couvrir en principe les éléments de base suivants : administration, frais de fonctionnement et organisation des réunions statutaires. En parallèle, les associations continentales peuvent réserver une partie des fonds pour mener des programmes spécifiques selon les besoins et particularités de leur continent. La gestion des programmes continentaux est assurée par les cinq bureaux de la Solidarité Olympique ((Abuja (NGR), Hawalli (KUW), Mexico (MEX), Rome (ITA) et Suva (FIJ)) au sein des associations continentales en complète coordination avec le bureau international de la Solidarité Olympique à Lausanne.

III. Les subsides du CIO pour la participation des CNO aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse

Ces subsides ont pour but d'aider les CNO à couvrir une partie de leurs coûts liés à leur participation aux Jeux Olympiques et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Ce soutien financier a deux buts complémentaires : contribuer à promouvoir le principe d'universalité des Jeux Olympiques en garantissant la participation de tous les CNO et apporter un soutien supplémentaire aux CNO pour leur contribution au développement et au succès des Jeux.

Pour les Jeux Olympiques, les subsides sont alloués en trois étapes :

- Avant les Jeux, ils couvrent une partie des frais d'une personne pour assister à la réunion des chefs de mission avec le comité d'organisation des Jeux ;
- Pendant les Jeux, ils contribuent aux frais de voyage pour un certain nombre d'athlètes et d'officiels prenant part aux Jeux, aux frais d'hébergement pour un maximum de deux chambres par CNO (jusqu'à 20 nuits maximum) ;
- Après les Jeux, ils sont versés aux CNO en reconnaissance de leur contribution au succès des Jeux.

Pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse, les subsides sont alloués en deux étapes :

- Avant les Jeux, ils couvrent une partie des frais de voyage et d'hébergement pour une personne pour assister au séminaire des chefs de mission ;
- Pendant les Jeux, ils couvrent les frais relatifs au voyage et à l'hébergement des délégations au village olympique de la jeunesse.

Répartition du budget 2021-2024 :

I. Programmes mondiaux

USD 258 270 000

II. Programmes continentaux et ACNO

USD 222 100 000

III. Subsides du CIO pour la participation des CNO aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse

USD 70 500 000

Administration

USD 22 600 000

Assistance technique

USD 16 530 000

Total : USD 590 000 000



I. Répartition du budget « programmes mondiaux » 2021-2024 :

Athlètes et développement du sport

USD 160 000 000

Développement des capacités et administration

USD 73 270 000

Valeurs

USD 25 000 000

Total : USD 258 270 000

II. Répartition du budget « Programmes continentaux » 2021-2024 :

Afrique (ANOC)– 54 CNO

USD 51 000 000

Amérique (Panam Sports)– 41 CNO

USD 40 100 000

Asie (OCA)– 44 CNO

USD 42 200 000

Europe (EOC)– 50 CNO

USD 47 800 000

Océanie (ONOC) – 17 CNO

USD 25 000 000

ACNO

USD 16 000 000

Total : USD 222 100 000

Plus d'informations à l'adresse suivante :

<https://olympics.com/cio/solidarite-olympique>

Pour plus d'informations, contacter :

La Solidarité Olympique

solidarity@olympic.org